



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
11 JUIN 2025

Le onze juin deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le cinq juin deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Bernard MAYER, Joëlle BENALET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

**REPRESENTES** : Dominique PELLEGRIN à Jacques GAÏOLI, Alain ARIA à Jacques DECORDE, Jocelyne PASTOR à Claire BLANC, Yvon CASTINEL à Martine CHABERT, Diana PELLETIER à Fabienne RAMOND, Guy GARCIN à Bernard RAMOND, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-055	<b>Subventions</b>  Etude et constat d'état en vue de la restauration du tableau « La Cène » – Auteur inconnu, situé dans l'église Notre-Dame de l'Assomption – Demande de subvention auprès de la DRAC
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que durant la période des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption, l'œuvre intitulée « La Cène » a été déposée puis stockée dans une caisse de protection afin d'en assurer la conservation.

Dans la perspective de son raccrochage dans l'édifice, il est nécessaire de procéder à un diagnostic préalable de l'état de l'œuvre, incluant à la fois la toile et son cadre. Ce diagnostic implique la manipulation de l'œuvre, sa sortie de caisse, ainsi qu'une analyse de son état de conservation. Il donnera lieu à une proposition de traitement adaptée en vue d'une éventuelle restauration.

Ces interventions sont estimées à environ **1 580 € HT** soit 1 896 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de 50% dans le cadre du dispositif « Etudes et travaux sur objets historiques ».

**A cet effet, un dossier de subvention a été déposé en ligne sous le numéro 24154013.**

**Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :**

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
DRAC	Etudes et travaux sur objets historiques	50%	790,00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	50%	790,00 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET HT</b>		<b>100%</b>	<b>1 580,00 €</b>

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

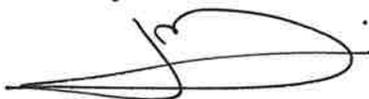
- **DECIDE** d'approuver le diagnostic de l'œuvre d'un montant de 1 580.00 € HT en vue de la restauration du tableau « la Cène » de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Lambesc
- **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % telle que définie dans le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

